



Extrait du Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie d'Aix-Marseille

<http://www.snalc.org/snalc2015/spip.php?article29>

ACCES des PERSONNES HANDICAPEES à l'Education nationale (Recrutement sans concours)



- Carrière - Difficultés de santé - 2014/2015 -
Date de mise en ligne : jeudi 18 septembre 2014

Copyright © Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie

d'Aix-Marseille - Tous droits réservés

ACCES des PERSONNES HANDICAPEES à l'Education nationale (Recrutement sans concours)

Le ministère de l'Éducation nationale recrute des personnes handicapées qui peuvent devenir fonctionnaires sans passer de concours. Il s'agit du recrutement par la voie contractuelle.

Le contrat est passé pour une période d'un an (deux ans pour les conseillers d'orientation psychologues). Les contractuels recrutés bénéficient d'actions de formation. À l'issue du contrat, un entretien est organisé avec un jury et la titularisation est prononcée si la personne handicapée a fait la preuve de ses compétences professionnelles durant cette période probatoire.

Pour les conditions de recrutement, la liste des bénéficiaires et la liste des pièces à fournir pour constituer le dossier ----> CONSULTEZ LE BA n° 646 du 6 octobre 2014 :

[CLIQUEZ ICI !](#)

Les dossiers devront être adressés **pour le Vendredi 27 FÉVRIER 2015** :

Au Rectorat de l'Académie d'AIX-MARSEILLE

- DIPE Bureau des Actes Collectifs -

A l'attention de Mme Nathalie Salomez

Recrutement des personnels enseignants au titre du handicap

Place Lucien Paye - 13621 AIX EN PROVENCE Cedex 1

Les demandes de candidature feront l'objet d'une instruction par les services de la DRRH. Chaque candidat sera destinataire d'une réponse.

Un entretien professionnel, ainsi qu'un entretien médical seront organisés pour les candidats dont les dossiers auront été retenus.